



Département du Pas-de-Calais

Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU  
LUNDI 06 OCTOBRE 2025**

\*\*\*\*\*

**Le conseil municipal régulièrement convoqué le lundi 29 septembre 2025 n'a pas pu se réunir faute de quorum.**

**Il y a donc lieu de convoquer à nouveau le conseil municipal dans les conditions prévues au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.2121-17 du CGCT, ainsi les délibérations seront adoptées quel que soit le nombre d'élus présents à la réunion.**



Département du Pas-de-Calais

Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

\*\*\*\*\*

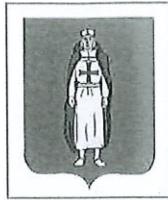
Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

## ORDRE DU JOUR

- \* Détermination du quorum- appel nominal.
- \* Ouverture de séance.
- \* Désignation du secrétaire de séance.
- \* Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025.
- \* Porter à connaissance des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal au Maire par délibération en date du 28 juillet 2020.

1. Taux de promotion pour les avancements de grade.
2. Emploi non permanent : accroissement temporaire d'activité aux services techniques.
3. Adhésion à la convention de participation SANTÉ proposée par le CDG 62 à compter du 01 janvier 2026.
4. Organisation d'une sortie au marché de noël de Bruges.
5. Colis des ainés 2025.
6. Bulletin municipal : participation financière.
7. Installation d'abris-bus.

- \* Questions diverses.
- \* Clôture de séance.



**Département du Pas-de-Calais**

**Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE**

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Daniel, Maire, en suite de convocation en date du 30 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etaient présents** : DUBOIS Daniel, MOTTE Sylvie, PAQUEZ Michel, SUEUR Aline, RAPIN Nicolas, VARLET Stéphanie, BRIOIS Clément.

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

SAVREUX Sabine a donné procuration à DUBOIS Daniel.  
COURSIERE Lolita a donné procuration à PAQUEZ Michel.

**Etaient absents :**

WILLIAMS-ODY Joshua.  
AUFFRAY Eric.  
SENNINGER Alice.  
HEMBERT Guillaume.  
FOURNIER Denis.  
REGNAUT Virginie.

**Secrétaire de séance** : SUEUR Aline.



**Département du Pas-de-Calais**

**Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE**

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

Le Maire accueille les membres du conseil municipal et soumet à leur approbation le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis, il fait part des décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal.

**Le Maire donne lecture de la délibération :**

**N°2025-53 – Taux de promotion pour les avancements de grade.**

La séance ouverte,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, article L522-27

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2025

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Une délibération doit fixer ce taux, appelé « ratio promus-promouvables », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade pour la collectivité comme suit : 100% pour tous les cadres d'emplois de la collectivité.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré se déclare favorable à la proposition ci-dessus.**

**Adopté à l'unanimité**



**Département du Pas-de-Calais**

**Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE**

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

**Le Maire donne lecture de la délibération :**

**N°2025-54 – emploi non permanent : accroissement temporaire d'activité aux services techniques.**

L'assemblée délibérante ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques à savoir l'isolation et l'aménagement de la salle archive à l'étage de la mairie ;

Considérant qu'un contrat d'accroissement temporaire d'activité ne peut excéder 12 mois sur une même période de 18 mois ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

- la création à compter du 01 octobre 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures, aux services techniques.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 01 octobre 2025 au 30 novembre 2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367/indice majorée 366 du grade de recrutement.

Mme VARLET Stéphanie s'est ABSTENUE.

**Adopté à l'unanimité**

Procès-verbal  
Conseil municipal du 06/10/2025



**Département du Pas-de-Calais**

**Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE**

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

**Le Maire donne lecture de la délibération :**

**N°2025-55 – Adhésion à la convention de participation SANTÉ proposée par le CDG62.**

Le Conseil Municipal de Conchil-le-Temple,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**Vu** l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique ;

**Vu** le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

**Vu** la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais du 10 juillet 2025 relative au choix de l'attributaires de la convention de participation Santé à effet du 01<sup>er</sup> janvier 2026 à savoir la Mutuelle Nationale Territoriale par le Centre de Gestion ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents en date du 23 septembre 2025 ;

**Considérant** que la collectivité de Conchil-le-Temple, souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

**Considérant** que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

**Considérant** le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré,

**\* DECIDE :**

Procès-verbal  
Conseil municipal du 06/10/2025



Département du Pas-de-Calais

Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

1. D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci ;
2. De participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé (15 euros minimum par agent et par mois pour les agents adhérents à la convention de participation présentée) ;
3. De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :  
↳ Montant en euros : 15 € brut (Quinze euros)
4. D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de participation.
5. De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Adopté à l'unanimité

Le Maire donne lecture de la délibération :

**N°2025-56 – Organisation d'une sortie au marché de noël de Bruges.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la sortie à Paris en date de 28 août 2025, en remplacement de la sortie initialement prévue à l'émission des 12 coups de midi à Paris, les habitants ont demandé à la municipalité s'il pouvait être envisagé une sortie à un marché de noël.

Le conseiller municipal en charge des festivités propose une sortie au marché de noël de Bruges à la date du dimanche 7 décembre 2025. Un ou deux bus peuvent être prévu selon le nombre d'inscriptions et il demande s'il est possible qu'une partie du coût du transport soit pris en charge par la commune.

Le coût du transport pour un bus est de 1 450 € TTC, une participation de 20€ par personne serait demandée pour les habitants de Conchil-le-Temple et 25€ par personne pour les extérieurs si des places restent disponibles.

Monsieur le Maire précise que suivant le nombre de participants la sortie aura ou n'aura pas lieu.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'organisation de cette sortie au marché de noël de Bruges.

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal  
Conseil municipal du 06/10/2025



Département du Pas-de-Calais

Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

**Le Maire donne lecture de la délibération :**

**N°2025-57 – Colis des aînés 2025.**

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de renouveler le colis des aînés offert par la municipalité aux personnes âgées de 65 ans et plus, résidant sur la commune de Conchil-le-Temple, propriétaire ou locataire, en résidence principale et inscrit sur la liste électorale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, l'assemblée décide d'émettre un avis favorable pour le colis des aînés 2025 tel qu'il a été présenté.

**Adopté à l'unanimité**

**Le Maire donne lecture de la délibération :**

**N°2025-58 – Bulletin municipal : participation financière.**

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal décident de proposer aux entreprises et aux commerçants, de participer à la réalisation du prochain BULLETIN MUNICIPAL, en apportant leur soutien financier.

En contre partie, un encart publicitaire les concernant serait inséré dans ce même bulletin.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe la participation financière de chaque entreprise ou commerçant à 60,00 Euros (soixante euros) pour un encart de petit format.

Le montant est fixé à 90,00 Euros (quatre vingt dix euros) pour un encart de grand format.

**Adopté à l'unanimité**

**Le Maire donne lecture de la délibération :**

**N°2025-59 – Installation d'abribus.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la vétusté de l'abribus en bois, route de Berck, il serait judicieux de le remplacer.

Le coût de l'abribus est estimé à : 3 134 Euros Hors Taxes.

Après délibération, le Conseil Municipal se déclare favorable à ce remplacement et donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour :

- Signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce remplacement.
- Solliciter les subventions auprès des partenaires suivants :

. FARDA-Volet travaux-Abribus (50 %)	1 567 €
. TOTAL FINANCEMENT- 50 %	1 567 €

Et auprès de tous les autres organismes susceptibles d'être mobilisés pour l'opération.

**Adopté à l'unanimité**

Procès-verbal  
Conseil municipal du 06/10/2025



Département du Pas-de-Calais

Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE  
\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

## DECISIONS DU MAIRE

Procès-verbal  
Conseil municipal du 06/10/2025



Département du Pas-de-Calais

Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

---

Relevé des décisions du Maire

---

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.



Département du Pas-de-Calais

Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

## RECAPITULATIF DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2025

---

### CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2025

#### DELIBERATIONS RENDUES EXECUTOIRES LE 13/10/2025

	N°	Objet
1.	2025-53	Taux de promotion pour les avancements de grade.
2.	2025-54	Emploi non permanent : accroissement temporaire d'activité aux services techniques.
3.	2025-55	Adhésion à la convention de participation SANTÉ proposée par le CDG 62.
4.	2025-56	Organisation d'une sortie au marché de noël de Bruges.
5.	2025-57	Colis des aînés 2025.
6.	2025-58	Bulletin municipal : participation financière.
7.	2025-59	Installation d'abribus.

#### DECISION

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.



Département du Pas-de-Calais

Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

## QUESTIONS DIVERSES



**Département du Pas-de-Calais**

**Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE**

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

---

**Récapitulatif des questions diverses**

---

**Personnel :**

- 3 agents municipaux des services techniques en arrêt de travail.

**Travaux :**

- Point des travaux en cours sur la commune. (RD, enfouissements, traçages...)

**Divers :**

- Point sur les festivités de fin d'année.
- Présentation de la fresque des fêtes de fin d'année à la salle des fêtes.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20.**

**Le Maire,  
DUBOIS Daniel.**



**Le secrétaire de séance,  
SUEUR Aline.**



